



Service Accompagnement Socio-Judiciaire

Relais Enfants/Parents 80

Rapport d'activité 2017

Association Aprémis
Service Accompagnement socio-judiciaire
Relais Enfants/Parents de la Somme
21 route d'Abbeville – BP -61629- 80016 Amiens Cedex
Tél : 03-22-66-46-40 Fax : 03-22-66-46-47
Mail : accompagnement-sociojudiciaire@apremis.fr

I- Rappel du projet

A- Origine

Notre service Relais Enfants Parents intervient depuis 1994 à la Maison d'Arrêt d'Amiens, 1998 au Centre de Détention de Bapaume et 2004 à la Maison d'Arrêt d'Arras.

L'équipe directement attachée à ce service est constituée:

- d'un responsable de service,
- d'une Assistante de service social à mi-temps sur Amiens
- d'une Educatrice Spécialisée à 0,80 sur Bapaume et Arras,
- d'une psychologue (réunion d'équipe, interventions ponctuelles dans la phase de médiation),
- de trois bénévoles (accompagnements des enfants aux parloirs).

B- Objectifs

Le Relais Enfants Parents cherche par des outils adaptés à aider au maintien des liens entre l'enfant et son parent incarcéré.

Cet accompagnement du lien enfants/parents a pour objectif de permettre à l'enfant une séparation qui soit différenciée d'un abandon. Un vécu d'abandon conduisant trop souvent au cercle infernal de l'inadaptation sociale induit par les carences du lien au parent, les actions du Relais Enfants Parents participent à une démarche de prévention des risques de « répétition ».

Cette activité concerne donc les situations où il y a au départ un empêchement des visites des enfants à leurs parents.

L'objet du travail social est l'humain. C'est un métier qui a affaire avec la subjectivité, celle du professionnel et celle de l'autre pris en charge. C'est dans la rencontre avec l'autre que s'effectue le travail.

Habituellement, ce qui est reconnu, c'est le travail prescrit, la partie visible, mesurable, quantifiable du travail, traduite en termes de statistiques : nombre de familles suivies, de parloirs... Mais les statistiques ne peuvent évaluer le travail car elles ne sont pas la réalité du travail. Elles ne renseignent en rien sur l'investissement subjectif, la qualité du travail, l'effort déployé et l'adaptation aux situations singulières.

Aider les parents à trouver des issues positives à leurs différends afin de pouvoir continuer à assumer ensemble leurs responsabilités parentales : principe de médiation.

L'objectif est de responsabiliser les parents, et pour cela rétablir la communication entre eux pour permettre de répondre aux besoins de l'enfant. Toute problématique impliquant des enjeux relationnels paraît pouvoir bénéficier de cette approche qui respecte les rôles et les places de chacun.

Il s'agit davantage de partager directement avec les parents cette responsabilité qu'ils ont souvent perdue, face à leurs enfants, ou qu'ils ne s'attribuent plus depuis longtemps, ayant intériorisé un fort sentiment d'incompétence. Les limites de la médiation viennent de sa définition car une médiation ne peut être réussie que si les parents acceptent de coopérer et de dialoguer.

La médiation est donc un outil. Son essence vient d'une volonté de protéger l'enfant des souffrances qu'il endure trop souvent dans les cas de séparation. Cette pratique part du principe que, même si le couple marital a échoué, les parents doivent pouvoir réussir leur couple parental.

La médiation travaille donc sur les bases d'une volonté de rétablissement du lien social, d'une communication retrouvée entre les parents. Elle vise à favoriser le dialogue entre des parties en conflit, en permettant aux parents d'exprimer leurs exigences et leurs attentes dans un climat dépassionné. Elle permet aux parents de se responsabiliser quant aux décisions prises pour les enfants.

En restaurant la communication dans le couple, la médiation vise à restaurer le lien social.

La mission du R.E.P est principalement motivée par l'intérêt de l'enfant. En effet, accompagner l'enfant afin qu'il puisse donner du sens à l'incarcération et à la condamnation de son parent, c'est vouloir désamorcer les mécanismes d'un engrenage qui, trop souvent, expose à la répétition des inadaptations sociales.

Ainsi maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération, instaurer une qualité de relation malgré la prison, c'est mettre tout en œuvre pour que l'enfant, privé de son parent, ne soit pas doublement puni par son enfermement dans le silence ou le mensonge.

Mettre des mots sur cette épreuve, c'est donner l'occasion à l'enfant de ne pas se sentir abandonné, c'est contribuer à sa construction identitaire et à sa socialisation.

Cet accompagnement du lien nous conduit en parallèle à un travail en direction du parent.

En effet, soutenir un père ou une mère incarcérée dans son rôle éducatif, c'est le reconnaître dans son rôle de parent ; c'est le requalifier en tant que tel ; c'est prévenir la récidive, et permettre à ce parent une réinsertion familiale et sociale.

Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération, c'est, en quelques mots, lutter contre toutes sortes d'exclusion.

Ainsi notre action vise à faire évoluer les individus et se donne pour mission de révéler les potentialités de chacun et leurs capacités à se prendre en charge.

L'action du R.E.P auprès des parents s'appuie sur une aide à la parentalité, sans pour autant devenir de l'assistantat. Même si nous médiatisons les rencontres, à charge pour les parents de s'occuper de leurs enfants sur les temps de visite. D'autre part, l'entretien individualisé permet d'accompagner le parent dans sa relation à son enfant, et dans son rôle parental afin de le responsabiliser et de lui permettre un meilleur accès à l'écoute de son enfant.

De plus, permettre au parent détenu de préparer un gâteau à l'occasion de l'anniversaire de son enfant, d'apporter des goûters et des boissons lors des rencontres, représentent autant de moyens mis en œuvre pour mobiliser le parent détenu.

Enfin, informer, orienter le parent vers les services compétents, c'est lui donner le moyen d'être acteur à part entière dans l'organisation du quotidien de son enfant.

II- L'activité du Service Relais Enfants Parents

A- Les outils mis en place

Aider au maintien des liens c'est en tout premier lieu dissoudre un peu des résistances qui s'y opposent.

Ces résistances peuvent être :

- La crainte du parent incarcéré d'avoir abandonné son enfant, regard sur soi honteux qui oblige le parent à éviter de voir et d'être vu, à refuser d'entendre et de dire, à des dénis lourds de conséquences qui figent la situation au point parfois de véritablement interrompre les liens à l'enfant.
- Les résistances de la famille où vit l'enfant (famille naturelle ou accueil) nous conduisent à un vaste travail de médiation.
- Enfin les souffrances silencieuses de l'enfant qui agissent elles aussi comme un frein au maintien des liens.

C'est pourquoi le relais tente d'assouplir les conditions matérielles et psychoaffectives des relations entre l'enfant et son parent. Pour répondre à ces objectifs, les outils mis en place consistent :

• Hors détention

• **A effectuer un travail de médiation** qui peut être complété par un soutien psychologique pour les familles qui le souhaitent.

Ce travail de médiation avec la famille est l'objet essentiel de nos suivis hors détention. Les familles, contactées par courrier ou téléphone, ont alors en toute liberté l'occasion d'exprimer leurs craintes et parfois, à en parler, de les atténuer.

Lors d'entretiens individuels, aussi finissent-elles, quelquefois, par autoriser la visite de l'enfant alors qu'elles y étaient antérieurement hostiles. Toutefois ce travail de médiation ne débouche pas toujours sur une rencontre parent/enfant.

Malgré les entretiens préliminaires au rétablissement des liens familiaux, le Relais Enfants Parents se trouve confronté à ses limites à savoir qu'il ne peut agir qu'avec l'accord des participants.

Nous en informons alors le Juge aux Affaires Familiales ou le Juge pour Enfants.

● **A mobiliser l'ensemble des partenaires concernés** par le suivi des enfants afin d'assurer la cohérence de notre action et agir dans l'intérêt de l'enfant (contact avec le Juge pour Enfants, le Juge aux Affaires Familiales, service de l'A.E.M.O, Assistant Social, Educateur, Famille d'Accueil ...). Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation qui accompagnent au long court le parent incarcéré.

Cela signifie que chaque situation prise en compte nécessite des démarches particulières.

Il est à noter que cette partie du travail nous demande beaucoup de temps et nécessite des synthèses de cas pour les enfants bénéficiant d'un accompagnement sur un long terme.

En effet, ce travail en « amont » mobilise les $\frac{3}{4}$ des moyens mis sur cette action :

- Rencontres avec les partenaires
- Conversations téléphoniques
- Synthèses
- Rendez-vous individuels avec l'éducateur et le psychologue

● **En détention**

● **A accompagner les enfants** : motivé par l'intérêt de l'enfant afin que la séparation ne soit pas synonyme de rupture, ce travail d'accompagnement à des parloirs individualisés nécessite un travail préparatoire. Lors d'une rencontre préalable ou d'un repas pris en commun, nous tentons de dédramatiser la première entrée en prison et le premier contact entre le parent et l'enfant après une coupure plus ou moins longue. En détention, nous utilisons le jeu comme médiateur de la relation.

● **A réaliser des entretiens individuels** qui permettent aux parents les plus en difficulté d'évoquer les contacts avec la réalité de la rupture qui leur sont les plus douloureux. Ils nous sont utiles dans l'analyse des difficultés rencontrées dans la relation parent/enfant et pour évaluer la cause de la rupture du lien. Ils constituent également une préparation à la visite de l'enfant. Tout en gardant une position de neutralité, l'accompagnateur doit cependant rester vigilant à l'intérêt de l'enfant.

Il nous est arrivé de devoir écourter une visite lorsque le parent incarcéré focalise la rencontre sur la peine sans pouvoir se tourner vers l'enfant.

Après les parloirs, nous sommes parfois amenés à revoir le parent incarcéré afin de « recadrer » toujours dans l'intérêt de l'enfant : critique de l'éducation donnée par le parent, la personne à qui l'enfant est confié ou les éducateurs, étalages négatifs des conditions de détention ...

B - Déroulement de l'action

*Saisine par le(a) détenu(e), ou les services sociaux, ou le SPIP ou le magistrat, ou le parent libre.

*Rencontre avec le parent détenu (qui doit être en possession des documents attestant de ses droits permettant la visite du ou des enfants).

*Rencontre sur le lieu de vie de l'enfant (domicile familial ou foyer). Cette rencontre permet parfois de dénouer la situation. Ainsi l'enfant est accompagné au parloir par un membre de la famille ou un travailleur social en charge de son quotidien.

* Evaluation et analyse de la situation avec comme objectif premier l'intérêt de l'enfant (en lien avec les partenaires). Cela se traduit par plusieurs entretiens avec toutes les personnes et partenaires concernés (phase de médiation).

* Si la médiation aboutit et que l'enfant donne son accord, les accompagnements individualisés des enfants aux parloirs peuvent débuter. Ils sont d'abord réalisés par le travailleur social, afin d'évaluer leur bon déroulement

* Les parloirs sont ensuite assurés sur la durée (qui peut représenter plusieurs années selon le reliquat de peine) par les bénévoles, sauf si des difficultés interviennent. Si c'est le cas, le travailleur social reprend le relais.

Les bénévoles bénéficient une fois tous les quinze jours d'un temps de réunion d'équipe avec la responsable de service, la psychologue et les deux travailleurs sociaux de l'action (celle de la Somme et celle du Pas-de-Calais). Ce temps permet d'échanger sur leurs pratiques et ainsi suivre l'évolution des enfants et du déroulement des parloirs.

C- Partenariat

Participant à la mission de prévention des effets désocialisant de l'emprisonnement, le Relais Enfants Parents travaille en partenariat avec l'ensemble des services socio-éducatifs intervenant en détention ou auprès des familles.

► Le S.P.I.P

L'attente des détenus est immense : on parle des enfants, des placements, mais aussi des avocats, des allocations, ... Ce que le R.E.P peut entendre c'est l'angoisse qui sous-tend le discours, et dans un premier temps, décoder la nature des inquiétudes pour mieux les renvoyer vers les personnes à même d'y répondre. Le R.E.P se doit d'être extrêmement vigilant pour permettre une coordination soutenue avec les équipes socio-éducatives pénitentiaires, à la fois sur l'échange et la connaissance des situations mais aussi afin de relayer et transmettre les demandes des détenus aux services compétents.

► Les structures extérieures en liaison avec les enfants et les parents incarcérés

Le R.E.P reste fidèle à son projet d'origine : un Relais, c'est-à-dire « un dispositif capable de retransmettre le signal qu'il a reçu et de l'amplifier ». En aucun cas il ne se substitue ou remplace ce qui existe déjà. Il est essentiel de ne pas s'isoler d'un vaste ensemble qui comprend non seulement l'administration pénitentiaire mais aussi les nombreuses structures extérieures en liaison avec les enfants et les parents incarcérés.

► **La F.R.E.P (Fédération des Relais Enfants Parents)**

La Fédération des Relais Enfants Parents a vocation à promouvoir nos actions et à contribuer à la formation des volontaires en charge des accompagnements d'enfants aux parloirs. Concrètement, elle permet l'organisation ou la participation à des manifestations d'information et de sensibilisation, de publications et de sessions de formations spécifiques. Les assises nationales sont l'occasion pour les professionnels et bénévoles d'associations de se rencontrer et de profiter de l'expérience des uns et des autres.

III- Eléments quantitatifs pour le REP de la Somme

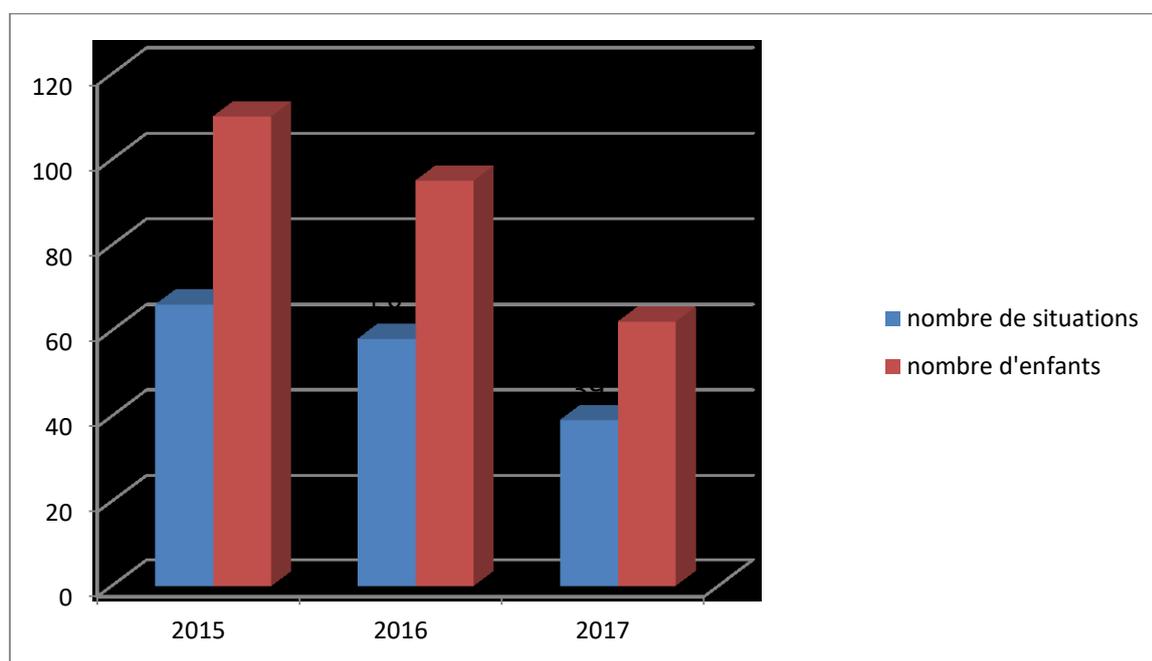
a) Nombre total de situations accompagnées en 2017

39 situations dont :

- 2 mères
- 37 pères
- 62 enfants

A titre de comparaison, 58 situations étaient suivies en 2016 pour 95 enfants concernés.

Comparatif du nombre de situations et d'enfants
De 2015 à 2017

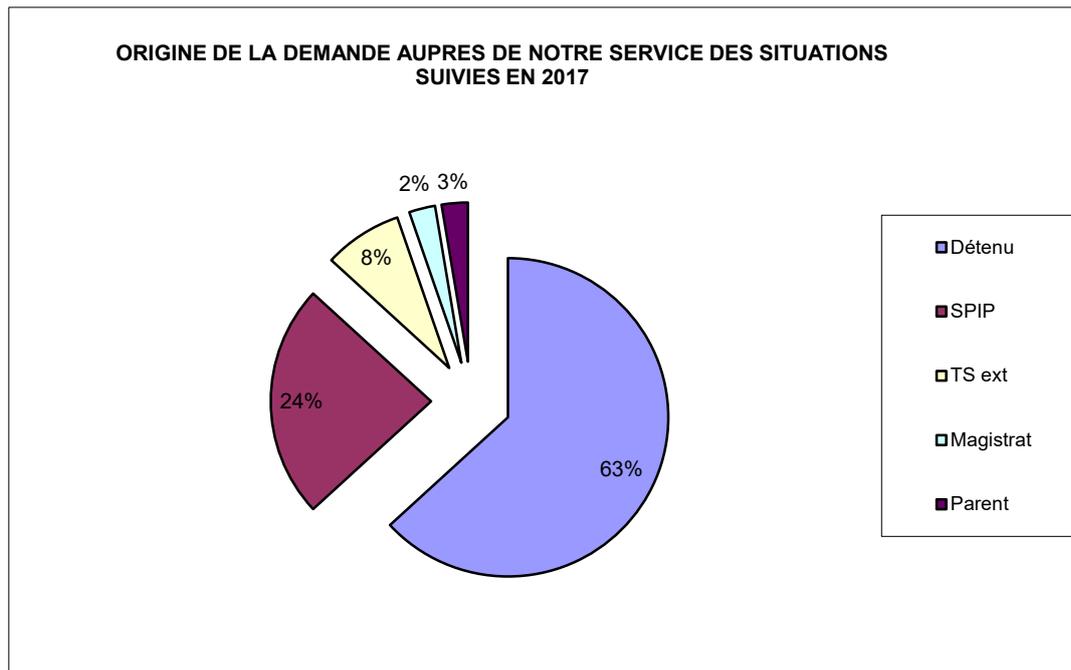


b) Tableau récapitulatif du nombre de familles suivies en 2017

	Nombre	Nombre d'enfants concernés
Familles suivies au 31/12/2016	14	24
Situations nouvelles reçues en 2017	25	38
Fin de l'intervention en 2017	22	35
Total Familles suivies sur l'année	39	62

c) L'origine de la demande auprès de notre service

- Parent incarcéré: **24**
- Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (C.P.I.P) : **9**
- Travailleur social extérieur : **3**
- Parent libre : **1**
- Magistrat : **1**



d) Evolution et nature du suivi des situations

Sur les 39 situations suivies en 2017 :

- **11 situations de visites médiatisées soit 83 accompagnements d'enfants au parloir.**

Elles concernent 14 enfants, 9 pères incarcérés, 1 mère incarcérée et 1 mère et un père accueillis sur la mesure de placement extérieur.

Depuis 2014, nous menons des accompagnements en dehors des murs de la prison pour des personnes accueillies sur la mesure de placement extérieur qui étaient déjà bénéficiaires de l'intervention du Relais Enfants Parents durant leur incarcération.

L'objectif est de favoriser une continuité du travail engagé en détention et de permettre à la relation parent/enfant d'être expérimentée en milieu « ouvert ».

En 2017, le service a médiatisé ces droits de visite en milieu ouvert pour deux personnes accueillies sur la mesure du placement extérieur : un père et sa fille de 4 ans ainsi qu'une mère et son fils de 4 ans également.

- **22 situations sont concernées par une fin d'intervention du R.E.P liée aux raisons citées ci-dessous :**

- 5 parents incarcérés ont été libérés
- 5 parents incarcérés ont cessé de se manifester auprès du service
- 4 refus du parent libre ou de la personne ayant délégation de l'autorité parentale
- 3 refus exprimés par le parent incarcéré
- 2 situations où les enfants ont bénéficié de parloirs effectués par la famille

- 1 parent incarcéré a bénéficié d'un aménagement de peine
- 1 refus du maintien du lien par le magistrat(J.E)
- 1 détenu bénéficie d'un droit de visite dans le cadre de permission de sortie.
- **6 situations sont en cours d'étude**
- Sur ces 5 situations :**
 - 3 détenus ont saisi le J.A.F et sont en attente d'une décision
 - 1 pour laquelle le R.E.P doit rencontrer les enfants en accord avec le parent libre
 - 2 situation pour lesquelles le R.E.P. doit rencontrer le parent incarcéré

Ce travail « d'étude » des demandes adressées au R.E.P correspond au temps dédié à analyser et à comprendre la situation (droits parentaux, situation pénale, intervenants extérieurs, lieu de vie de l'enfant, etc.), en vue de définir les modalités d'interventions du R.E.P.

Ce temps d'analyse de situation est à la fois la partie la plus chronophage de l'action et celle qui est la moins visible.

Pour exemple et en moyenne, chaque situation rencontrée par le R.E.P bénéficiera de 3 entretiens/V.A.D, en plus des courriers et/ou des appels adressés à l'ensemble des personnes intervenant auprès de la famille (parent incarcéré/parent libre, C.P.I.P, service gardien, cabinet du magistrat, la famille du parent incarcéré, l'avocat du parent, etc.).

Toutefois, ce travail nous permet uniquement de définir la poursuite ou non de notre service. Pour rappel, le R.E.P a reçu 35 nouvelles demandes en 2016.

Le R.E.P d'Amiens débute l'année 2018 avec **13** situations à suivre :

- **5** accompagnements d'enfants au parloir (8 enfants et 5 pères concernés)
- **8** situations en cours d'étude

e) **Lieu de détention des personnes accompagnées par le REP**

- **Maison d'Arrêt d'AMIENS : 34**
(5 accompagnements d'enfants au parloir)
- **Centre Pénitentiaire de LAON : 2**
(2 accompagnements au parloir)
- **Centre Pénitentiaire de LIANCOURT : 1**
(1 accompagnement au parloir)
- **Maison d'arrêt de ROUEN : 1**
(1 accompagnement d'enfant au parloir)
- **Droit de visite extérieur**
(1 père et 1 mère en aménagement de peine en placement extérieur)

f) Origine géographique des enfants accompagnés

Sur 39 situations, l'origine géographique des enfants est :

- La Somme : 55 enfants
- l'Oise : 5
- Autre : 2

Rappelons que l'intervention du R.E.P d'Amiens est subordonnée à deux conditions :

- Soit le parent est incarcéré dans la Somme,
- Soit l'enfant est domicilié dans la Somme.

f) Typologie des hébergements des enfants

- Domicile maternel ou paternel : 48 enfants
- Famille d'accueil : 13 enfants
- Structure : 1 enfant

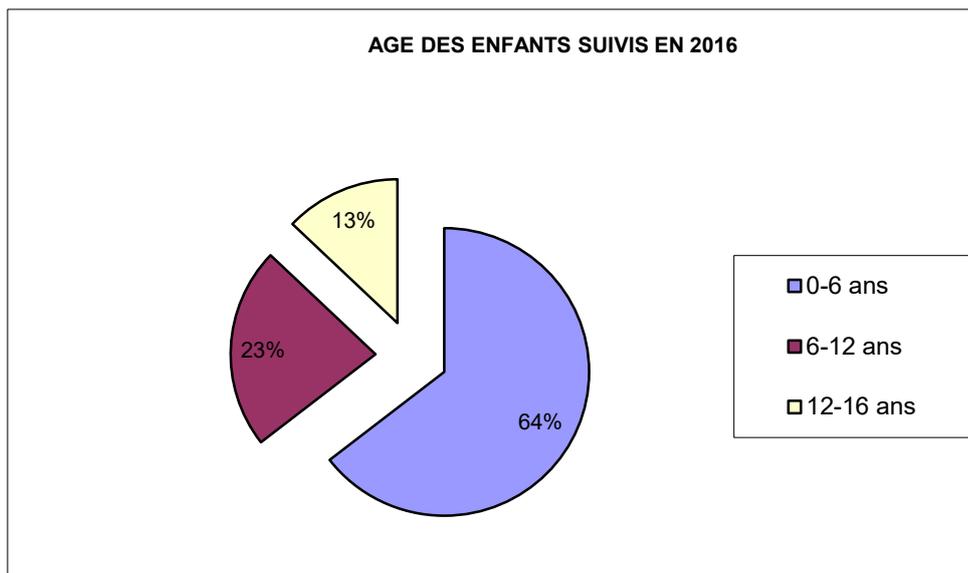
Même si la majorité des enfants rencontrés vivent auprès d'un de leurs parents, **soit près d'un tiers d'entre eux (ce qui correspond à 14 enfants)** ont été placés sous la protection de l'enfance.

Malgré leur jeune âge (40 d'entre eux sont âgés de 0 à 6 ans), ces enfants ont souvent fait face ou évolué au sein de contextes familiaux extrêmement précaires et nécessitent de notre part un accompagnement encore plus sécurisant et rassurant. Les chiffres sont similaires à l'année précédente car en 2015, 56 enfants étaient âgés de 0 à 6 ans. Les enfants les plus jeunes sont donc majoritairement représentés dans nos accompagnements.

h) Age des enfants accompagnés

Le R.E.P intervient auprès d'enfants âgés de 0 à 18 ans

- 0 à 6 ans : 40
- 6 à 12 ans : 14
- 12 à 16 ans : 6
- 16 ans et plus : 2



IV Bénévolat

L'équipe du Relais Enfants Parents est composée de trois bénévoles retraités, Bernard CALAIS, Sylviane VIDAL et Micheline PETIT. En 2017, le R.E.P a participé au jeu concours organisé par la CARSAT Nord Picardie.

Parmi ces 40 dossiers, l'équipe des bénévoles du R.E.P s'est vue remettre le 7ème prix en récompense de leur engagement auprès des familles accompagnées (enfants et parents incarcérés).

Témoignages

J'ai travaillé 12 ans et demi dans une entreprise pharmaceutique dans le secteur Commercial, relation Clientèle et logistique. Je me suis toujours dit, qu'à la retraite je ferais du bénévolat auprès des enfants défavorisés. Voilà sans s/d que je suis devenue à l'APRE, mis au Relais Enfants Parents. Ce bénévolat m'a projeté dans un univers inconnu. L'importance et l'importance du lien entre l'enfant et le parent incarcéré afin de permettre à l'enfant de se construire malgré cette situation. Le but accompagner l'enfant ou l'adolescent (0 à 18 ans) le mieux possible. Moyens : voiture personnelle, portable, prévoir les trajets (bus et jouets pour les petits), le goûter, les papiers d'identité des enfants, la veille du parloir, prix de contact avec la famille, le foyer, famille d'accueil ou A.M.E pour confirmer l'heure de départ pour le parloir, si long trajet prévoir un repas (mac do parcs). Il faut s'adapter à la famille et aux enfants voir dans certains cas se mettre à niveau.

Action significative : préparer l'enfant à entrer au Centre pénitentiel le rassurer (passage portique, voir famille). Au parloir, si nécessaire aider l'enfant à aller vers le parent incarcéré, prévoir les jeux, feuilles pour dessin, crayons etc et aide à la mise en place du parloir. Se concentrer sur les paroles entre le parent et l'enfant, être très présente. Aider le dialogue avec l'enfant pour profiter de son temps de parloir (1 à 2 heures). Jouer ensemble, les plus grands prendre part aux discussions (sport, actualité, cinéma, musique, vie de famille et surtout ne pas parler de jugement sur le parent incarcéré. Bien qu'ayant connaissance des grandes lignes du motif

à l'incarcération. J'occulte ses raisons pour m'investir au près de l'enfant. L'enfant qui sait du parler avec le sourire et tout content me donne une grande satisfaction.

Tout d'ore questionnaire à remplir sur le ressenti du parler concernant le comportement du parent incarcéré et l'enfant à remettre aux éducatrices lors des réunions de travail tous les 15 jours.

En outre, je participe aux animations fêtes des mères, des frères et de Noël au Centre Pénitentiaire organisées par les éducatrices. Participation aux réunions partenariales (ex. lire et savoir lire, la parentalité etc...), formation. Il faut être disponible.

Par ailleurs, j'ai eu la chance de m'occuper d'un bébé né à un milieu carcéral pour lui faire connaître et s'adapter au monde extérieur (ex crèche, halte garderie) je compte bien poursuivre mon engagement dans ce sens.

Je m'appelle Micheline Petit, je suis âgée de 67ans.

En retraite depuis le 1er juin 2010.

Ma vie professionnelle m'a permis d'exploiter mon goût pour l'humain, le social entre autres.

A la retraite, je n'ai pas voulu que cela s'arrête, j'avais de la disponibilité, l'envie de donner, c'est ce qui m'a conduit vers le bénévolat.

Par relation, j'ai connu le Relais Enfants/Parents d'AMIENS.

Lors de mon accueil au sein de l'Association APREMIS, il m'a été présenté :

- les missions du Relais Enfants/Parents
- qui peut solliciter
- les actions individuelles
- l'équipe éducative qui est composée d'une Directrice Adjointe, 2 éducatrices, d'une psychologue, 2 bénévoles.

J'ai vite senti le professionnalisme de l'équipe, l'humanisme, la motivation et bien d'autres qualités. De part leur formation et leur soutien, je me suis sentie rapidement impliquée, intégrée.

J'ai appris également à faire preuve de bienveillance à l'égard de l'enfant et surtout ne pas juger le parent.

En tant que bénévole, après les différentes interventions effectuées par l'éducatrice chargée du dossier, dès qu'elle estime que la transition est possible, j'assume les parloirs.

Mon rôle consiste :

- la veille du parloir, je téléphone à la famille pour confirmer le rendez-vous
- le jour du parloir, je vais chercher l'enfant chez la personne qui a en charge l'enfant et le ramène auprès de la même personne une fois la visite terminée
- je conduis l'enfant au Centre de détention où se trouve le parent incarcéré
- je suis présente toute la durée du parloir et je dois rester vigilante
 - . soit que je m'efface pour permettre la rencontre du parent avec le ou les enfants lorsque la relation est bonne
 - . soit j'essaie de faciliter la communication entre le parent et l'enfant par le jeu, le dessin pour recréer un lien
- je profite du temps de transport pour établir une relation de confiance avec le ou les enfants, je deviens vite leur confidente du fait de cette relation neutre.

Je participe aux goûters de la fête de Noël, de la fête des mamans et des papas.

J'utilise mon véhicule personnel.

Après chaque parloir, je dois relater sur un imprimé établi par le Relais Enfants/Parents, le déroulement du parloir, ce que l'enfant a pu me confier, ce que j'ai pu constater sur le comportement de l'enfant ou du parent.

Je suis conviée tous les 15 jours avec la Directrice Adjointe, les 2 éducatrices, la psychologue, les 2 bénévoles, à une réunion pour discuter des situations et exposer ce que j'ai constaté lors des parloirs, les difficultés entendues du parent, de l'enfant, de la famille, les confidences.

En dehors de ces réunions, il y a toujours une écoute en cas de difficultés rencontrées ou répondre à une ou plusieurs questions, de la part des éducateurs.

Je suis conviée par l'APREMIS, à participer à l'Assemblée Générale, à des formations concernant par exemple la parentalité ainsi qu'à des rencontres avec différentes associations.

Le temps d'implication par mois est d'environ 60h.

EN CONCLUSION :

Le parent est très reconnaissant envers le Relais Enfants/Parents d'AMIENS (le dit ou l'écrit) car grâce à cette association, il peut garder des liens avec son enfant.

Ma satisfaction c'est :

- de voir l'enfant sortir de la prison le sourire aux lèvres, heureux d'avoir vu soit son papa ou sa maman
- de voir le comportement de l'enfant ou du parent changer au fil des parloirs

JE ME DIS QUE JE SAIS POURQUOI JE FAIS CE BENEVOLAT DANS L'ASSOCIATION "APREMIS D'AMIENS"